

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 2759**

**67 – BAS-RHIN**

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG**

**Jugement prononçant**

*Date* : 25 novembre 2024.

*Autre jugement prononçant.*

807 473 517 RCS Strasbourg.

**S.A.S.U. DOCK-BOUCH.**

*Forme* : SASU.

*Activité* : restaurant.

*Adresse* : 11, rue Gustave Doré, 67000 Strasbourg.

*Complément de jugement* : Jugement prononçant la résolution du plan de redressement arrêté par jugement du 10 janvier 2022, prononçant la liquidation judiciaire, référencée LJ700/24, et autorisant la poursuite jusqu'au 30 novembre 2024 inclus. Date de cessation des paiements fixée provisoirement au 1er janvier 2024. Liquidateur : La SELARL MJ SYNERGIE, en la personne de Maître Nicolas FLESCH, 5, rue des Frères Lumière, 67201 Eckbolsheim. Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du liquidateur. Voies de recours : appel dans les dix jours suivant la notification aux parties (Art. L661-1 Code de commerce) devant la Cour d'Appel de Colmar ou tierce opposition devant le tribunal judiciaire de Strasbourg dans les dix jours suivant la présente publication (Art. L661-2 et L691-1 Code de commerce). Délais augmentés d'un mois pour les personnes demeurant hors de France métropolitaine et de deux mois pour les personnes demeurant à l'étranger (Art. 643 Code de procédure civile). N° RG : 24/02038